

Délégation belge aux négociations
du Plan Schuman

Paris, le 5 septembre 1950.

Monsieur R. SUETENS,
Ministre Plénipotentiaire,
Président de la Délégation belge
aux négociations du Plan Schuman,

Monsieur MUNIER,
Ministre du Commerce Extérieur,
B R U X E L L E S .

Les négociations pour l'établissement du Plan Schuman ont recommencé à Paris, le 31 août. Seuls assistaient aux conversations les Présidents des délégations, accompagnés de un ou deux experts.

Au début, chaque Président a indiqué sommairement le résultat des études faites dans les pays représentés, pendant l'intervalle des deux sessions.

J'ai, quant à moi, indiqué tout l'intérêt que le nouveau Gouvernement belge attachait au Plan et également son grand désir de voir apporter une solution satisfaisante à un certain nombre de points qu'il jugeait essentiels. Il s'agissait surtout de la période de transition pour le charbon, de la question des salaires et de celle des prix. J'ai ajouté que, à ce stade des négociations, l'accent devait être mis surtout sur les questions techniques, plutôt que sur les questions institutionnelles, auxquelles beaucoup de temps avait déjà été consacré. L'appareil institutionnel se révélait être ainsi un peu trop développé par rapport à l'objectif même du Plan Schuman.

De toute nécessité, il fallait revoir le régime des institutions et peut-être même la simplifier.

Afin, j'ai indiqué que le Plan Schuman ne pouvait constituer un fait en soi et qu'il devait constituer le premier chapitre d'une intégration économique de l'Europe et que la Belgique, appelée à faire de très sérieux sacrifices dans le domaine du charbon, du fer et de l'acier devrait trouver une compensation dans l'élargissement du marché unique à d'autres secteurs industriels.

Mes déclarations furent accueillies avec sympathie et rencontrèrent d'ailleurs les déclarations faites par d'autres délégations.

Il fut convenu que les Présidents, à la lumière de ce qu'ils avaient déclaré, feraient un tour d'horizon des problèmes restant à résoudre en prenant l'ordre suivant :

- 1) Problèmes de politique commerciale,
- 2) Régime de démarrage,
- 3) Questions techniques,
- 4) Questions sociales,
- 5) Questions institutionnelles.

Les questions de politique commerciale acheveront d'être étudiées le samedi 2 septembre. Deux groupes de travail furent constitués dont les mandats sont ci-annexés. Dans ce domaine une question particulièrement importante est celle d'obtenir un acquiescement des pays étrangers au régime du marché unique.

L'abolition des frontières intérieures est une exception au traitement de la nation la plus favorisée qui nous unit aux pays tiers et les approches nécessaires devront être faites pour que ces pays renoncent à leur droit. A cet effet, une demande doit être introduite auprès des Parties Contractantes à l'Accord Général sur les Tarifs Douaniers et le Commerce et des négociations devront être menées avec les pays qui ne font pas partie de cet organisme.

L'action à entreprendre auprès du G.A.T.T. est particulièrement délicate. Un juriste allemand soutint que nous n'avions pas besoin d'introduire la demande que nous envisageons, car le Plan Schuman, réalisé par une fusion partielle des Gouvernements participants, ces derniers cessant d'exister à l'égard d'entités distinctes et, par conséquent, - tout au moins en ce qui concerne le charbon et la sidérurgie - ne relevaient plus du G.A.T.T.

Cet argument nous a paru à tous superficiel et également dangereux. Le Plan Schuman, bien qu'il ait un caractère politique accentué, n'a jamais été présenté comme voulant préparer la création d'un état fédéral européen. Il a des aspirations plus modestes. Je ne vois pas dès lors comment on pourrait soutenir la thèse allemande, sans compter que je doute que l'intention des parties soit, dès maintenant, de s'engager dans une œuvre d'une pareille envergure.

Quoi qu'il en soit, l'attitude de l'Angleterre à l'égard du Plan reste assez mystérieuse. Or, sans

l'Angleterre, le marché unique est irréalisable. Le numéro du 26 août de l'Economist a consacré son article de fond au Plan Schuman. J'y relève la phrase suivante qui laisse à penser que l'accord de la grande Bretagne n'est pas une chose qui vade sol et qu'elle entretiendra également les droits qu'elle tient de la clause de la nation la plus favorisée:

"the abolition of duties will, of course, raise questions of the most-favoured-nation treatment guaranteed by existing commercial treaties, both the network of bilateral treaties and also multilateral engagements such as the General Agreement on Tariffs and Trade (GATT). Perhaps the negotiators are over-confident that, by presenting a common front, they will be able to get over these hurdles. Non-participating countries - specifically Great Britain - will hardly be anxious to abandon their most-favoured-nation rights, nor can they be compelled to do so, unless a "common front" by the Schuman nations means, as it hardly can do, a willingness by all of them to denounce their existing commercial treaties with Great Britain".

L'ensemble des questions de politique commerciale soumises actuellement à des groupes de travail reviendra en séance plénière la semaine prochaine.

Hier lundi, la conférence des Présidents a commencé l'examen de la période de démarrage qui, jusqu'à présent, n'avait fait l'objet d'un "document de réflexion". Une discussion générale eut lieu à ce propos, au cours de laquelle furent mises en lumière

certaines difficultés très sérieuses; la première, qui nous touche de plus près, est celle des prix. La Belgique est dans l'impossibilité de réduire, dès à présent, ses prix sur le charbon; l'Allemagne et les Pays-Bas se refusent, d'autre part, à relever les leurs. Si les trois pays, que je viens de citer, restent dans cette position, le déséquilibre subsistera, avec obligation, pour le fonds de péréquation, d'équilibrer la différence. Ceci est un système qui, évidemment, ne peut être maintenu. La délégation allemande considère - comme toutes les autres délégations d'ailleurs - qu'un effort technique doit être fait pour ajuster les prix; elle ajoute que, si cet effort technique apparaît comme insuffisant, les entreprises non rentables devraient être éliminées le plus vite possible. Une attitude aussi radicale est assez inquiétante, heureusement qu'il semble, en fait, que nos voisins de l'Est défendront une thèse un peu plus nuancée.

Monsieur MOINET a également insisté pour que l'on établisse, le plus rapidement possible, le bilan des gains et des pertes que l'adoption du Plan Schuman représenterait pour les différents pays. Cette question, comme celle de la période de démarrage, est soumise à un comité de 5 experts, qui commence à travailler aujourd'hui.

Je compte, fin de la semaine, vous donner quelques renseignements plus détaillés sur le résultat des travaux qui viennent de commencer.